



Rétrocession minimale

Le montant de rétrocession minimale est généralement appelé par les Confrères « le minimum UJA ».

La tradition est en effet ancrée dans la profession que l'UJA locale sollicite son Ordre en vue de déterminer le montant des rétrocessions minimales des collaborateurs.

A STRASBOURG, notre UJA réétudie tous les deux ans la question au travers de différents prismes comme l'évolution du niveau de vie, des charges, le niveau des minimum UJA d'autres Barreaux équivalents, ...

Notre UJA peut se targuer du fait que lorsqu'elle sollicite une réévaluation à la hausse du minimum UJA, elle est suivie ; cela s'explique sans doute par le fait que ses demandes sont toujours sérieuses et étayées.

A STRASBOURG

Actuellement, les rétrocessions minimales à STRASBOURG sont les suivantes (depuis le 1^{er} janvier 2023):

- Collaborateur de 1^e année: 2.500 € / mois ;
- Collaborateur de 2^e année : 2.650 € / mois.

A SAVERNE

Actuellement, les rétrocessions minimales à SAVERNE sont les suivantes (depuis le 1^{er} janvier 2023):

- Collaborateur de 1^e année: 1.900 € / mois ;
- Collaborateur de 2^e année : 1.900 € / mois.

Bien entendu, votre UJA reste à la disposition de tout collaborateur qui rencontrerait des difficultés dans le paiement de ses rétrocessions.